



# PRÉFET DE LA SARTHE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Mans, le 3/12/2021

### **ELECTION MUNICIPALE PARTIELLE COMPLÉMENTAIRE SUR LA COMMUNE DE SAINT-RÉMY-DU-VAL SCRUTIN DU 9 JANVIER 2022 ET 16 JANVIER 2022 EN CAS DE SECOND TOUR CONVOCATION DES ÉLECTEURS – DÉPÔT DES CANDIDATURES**

Une élection municipale partielle complémentaire aura lieu les **dimanches 9 janvier 2022 et 16 janvier 2022 (en cas de second tour)**, afin d'élire six conseillers municipaux pour la commune de Saint-Rémy-du-Val.

Les candidatures seront recevables à la sous-préfecture de Mamers et à la Préfecture de la Sarthe (bureau des élections – porte 9 - rdc) aux dates et heures suivantes :

#### **Premier tour de scrutin :**

- Le mercredi 15 décembre 2021 de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00
- Le jeudi 16 décembre 2021 de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h précises.

#### **Second tour de scrutin (si nécessaire) :**

- Le lundi 10 janvier 2022 de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00
- Le mardi 11 janvier 2022 de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h précises.

La prise de rendez-vous pour le dépôt des candidatures est conseillée, aux numéros de téléphone suivants :

- Sous-préfecture de Mamers : 02.43.39.61.00
- Préfecture de la Sarthe : 02.43.39.71.20/71.02/71.21

Les renseignements pour les modalités de candidature pourront être obtenus aux mêmes numéros.  
Le port du masque et le respect des règles sanitaires seront obligatoires.